

CANDIDATURE CONSEIL SYNDICAL 2026 - 2029



Nom, Prénom : Erika Rausch

Date de naissance : 21/09/1975

Propriétaire du lot : Tamaris TA53

Ma motivation pour intégrer le conseil syndical

Présente sur le domaine près de dix mois par an, je souhaite mettre mon temps, mon énergie et mon expérience au service de la collectivité. Mon objectif est de contribuer activement à une gestion efficace, transparente et constructive, dans l'intérêt de l'ensemble des propriétaires.

Mes qualifications professionnelles et

les compétences que je peux apporter au conseil syndical

Diplômée en comptabilité et gestion d'entreprise, j'ai exercé pendant vingt ans comme comptable, secrétaire, office manager et réceptionniste. J'ai ensuite occupé durant six années la fonction de Senior Officer au sein d'une société spécialisée dans la domiciliation de sociétés.

Cette expérience m'a permis de développer une solide rigueur administrative, des compétences en gestion, en organisation et en suivi de dossiers, utiles au fonctionnement du Conseil Syndical.

Ma vision d'avenir pour les domaines

Je souhaite poursuivre la modernisation de notre ASL afin de faciliter la gestion quotidienne et améliorer la communication avec les propriétaires. Il est également essentiel de rénover et d'entretenir durablement les espaces ludiques et les infrastructures afin de préserver, voire d'augmenter, la valeur de nos maisons. Enfin, je souhaite contribuer à rétablir un climat d'entente et de respect entre les propriétaires.

Comment j'envisage la relation avec TGA et les Lamy ?

Une relation basée sur le respect, le dialogue et une préparation rigoureuse des réunions. Les échanges doivent rester constructifs mais fermes, avec un suivi précis des engagements, afin de défendre efficacement les intérêts des propriétaires.

Quelle est ma position par rapport à un syndic pro ?

☐ POUR

☒ CONTRE

Je ne suis pas favorable à un syndic professionnel. Je privilégie une gestion assurée par des propriétaires bénévoles impliqués, proches du terrain, plus réactive et plus économique, au bénéfice de l'ensemble de la collectivité.

Portiragnes, le 18 août 2026

